

Comité des fêtes et des loisirs de Saint-Fiacre

11 Rue de Saint Jean - 77470 SAINT FIACRE / Mail : fetes.saintfiacre@gmail.com

Bulletin d'inscription Brocante vide-grenier particuliers 30/08/2025

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Numéro de Téléphone : _____

Mail (en majuscule) : _____

Nom du responsable du stand : _____

PIECE D'IDENTITE : _____ N° _____

Délivrée le _____ par _____

Longueur du stand : _____ mètres linéaires

J'atteste avoir pris connaissance et je m'engage à respecter le règlement joint.

Date _____

Signature précédée de la mention
" J'atteste sur l'honneur être un particulier et non un professionnel "

Bulletin d'inscription complété, copie de la carte d'identité recto verso et montant de l'inscription, par chèque à l'ordre « comité des fêtes de Saint-Fiacre » ou en espèces à envoyer ou à déposer dans une enveloppe (avec l'appoint) à l'adresse suivante avant le 23 août 2025 :
Mme LE BOEUF / Brocante 2025
12, sentier de la fontaine
77470 Saint Fiacre.

Comité des fêtes et des loisirs de Saint-Fiacre

11 Rue de Saint Jean - 77470 SAINT FIACRE / Mail : fetes.saintfiacre@gmail.com

Règlement de la brocante

Organisée par le comité des fêtes et des loisirs de Saint-Fiacre et la mairie du village.

La brocante aura lieu le 30 août 2025 à SAINT-FIACRE 77470.

L'inscription en tant qu'exposant est ouverte aux Particuliers uniquement.

Les commerçants professionnels ne sont pas admis.

Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus conformément à la loi 2005-882 du 2 août 2005 modifié par décret du 7 janvier 2009.

Modalités d'inscription

Inscription auprès du comité des fêtes de Saint-Fiacre au 06.23.57.07.85 (SMS) ou par mail à fetes.saintfiacre@gmail.com

Toute personne devra valider l'inscription par bulletin papier avant le 23 août 2025.

1. Justifier de son identité **en joignant une copie (recto-verso) lisible de la pièce d'identité.**
2. Joindre le bulletin d'inscription **dûment complété, daté et signé.**
3. Adresser le **montant de l'inscription** par chèque à l'ordre « comité des fêtes de Saint-Fiacre » ou en espèces dans une enveloppe (avec l'appoint) à l'adresse suivante : 12, sentier de la fontaine, 77470 Saint Fiacre.

Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation du dossier de réservation. Le manquement à ces obligations entraîne le rejet de la réservation, le chèque sera retourné à son expéditeur, à ses frais.

Description et tarifs des emplacements

Les emplacements sont d'une taille comprise entre 1 mètre et 15 mètres linéaires.

L'emplacement est loué au prix de 4€ pour 1 mètre, 8€ pour 2 mètres et 10€ pour 3 mètres, pour toute la durée de l'événement.

Données personnelles

Les données personnelles sont traitées dans le cadre de l'événement, afin de communiquer avec l'exposant et de lui transmettre des informations par email et SMS.

Les données personnelles sont transmises à la préfecture du département, à l'issue de l'événement, conformément aux obligations de l'organisateur.

Comité des fêtes et des loisirs de Saint-Fiacre

11 Rue de Saint Jean - 77470 SAINT FIACRE / Mail : fetes.saintfiacre@gmail.com

L'organisateur de l'événement s'engage à conserver les données de façon sécurisée, pour une durée maximale de 1 an, après quoi les données sont détruites.

En l'absence d'autorisation explicite, les données ne pourront être transmises à un tiers.

Annulation et remboursement à l'initiative de l'organisateur

L'événement peut être annulé à tout moment par l'organisateur, sans motivation particulière, ou par arrêté municipal ou préfectoral.

Les réservations sont alors intégralement remboursées dans un délai de 15 jours. Le mode de remboursement sera déterminé par l'organisateur au moment de l'annulation.

Annulation et remboursement à l'initiative de l'exposant

Toute inscription est définitive et non remboursable. Conformément à l'article L221-28 a13 du Code de la consommation, le délai de rétractation de 14 jours ne s'applique pas.

Horaires d'arrivée et de départ des Exposants

L'accès au vide-grenier par les exposants est possible à partir de 6h30 jusqu'à 07h45, sur présentation d'une pièce d'identité.

Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les places qui leur auront été attribuées.

Après 07h45, l'organisateur est libre de réattribuer les emplacements des exposants absents, sans que ces derniers puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Tout mouvement de voiture sera interdit après 8h00 et avant 16h00, sauf cas de force majeure (intempérie).

Stationnement des exposants

Le stationnement sur l'espace de la manifestation est interdit pendant toute la durée de celle-ci.

Les emplacements sont destinés à vente au déballage uniquement. Un exposant ne peut louer un emplacement dans le seul et unique but de stationner son véhicule.

Objets vendus

L'exposant peut vendre tout type d'objets qui n'ont pas acheté en vue de la revente.

L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles ou illégaux.

La vente d'animaux, d'armes (de toutes catégories), de fruits, de légumes, de fleurs ou plantes, de boisson, de denrées alimentaires et de produits inflammables est strictement interdite.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou détériorations.

Comité des fêtes et des loisirs de Saint-Fiacre

11 Rue de Saint Jean - 77470 SAINT FIACRE / Mail : fetes.saintfiacre@gmail.com

Restauration et débit de boissons

La vente de nourriture et de boissons est strictement interdite et réservée à l'organisateur de l'événement.

Propreté des emplacements

Tout exposant louant un emplacement est responsable de son état et de sa remise en état.

Il est tenu de restituer l'emplacement libre de tout déchet. L'organisateur se réserve le droit de facturer la remise en état, le cas échéant.

Exclusion de la manifestation

L'organisateur se réserve le droit d'exclure de la manifestation un exposant en cas de comportement inadapté, de nuisances ou de non-respect du présent règlement.

Un exposant exclu lors de la manifestation ne pourra prétendre au remboursement de sa réservation. L'organisateur pourra refuser l'inscription de l'exposant à ses futures manifestations.

Réclamations et litiges

En cas de réclamation, l'exposant pourra s'adresser à l'organisateur à l'adresse suivante :

Comité des fêtes de Saint-Fiacre – 11 rue de Saint Jean 77470 Saint Fiacre ou par courriel à fetes.saintfiacre@gmail.com

En cas de litiges entre l'exposant et l'organisateur, une médiation à l'amiable doit être envisagée. En cas de désaccord persistant, le tribunal compétent peut être saisi par l'une ou l'autre partie.